

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE RICHMOND**

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE RICHMOND

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Richmond, qu'il y aura une séance du Conseil, le 19 mai 2009 à 17 h 30, à l'hôtel de ville de Richmond sis au 745 rue Gouin à Richmond. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes:

- permettre une opération cadastrale sur un terrain à usage résidentiel, situé sur la rue Barlow et portant le numéro de lot 217-13, avec une profondeur de 24,38m en contravention de l'article 40 au tableau 1 du règlement de lotissement no. 109 qui exige une profondeur de 30m;
- permettre une marge latérale de 3,8m au lieu de 4m pour un terrain à usage résidentiel en contravention de l'article no. 125 du règlement de zonage no. 108 pour la propriété située au 170 rue du Collège Nord.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À RICHMOND (QUÉBEC), ce 29^e jour d'avril 2009.

Daniel Leduc
Directeur général